

A

L'ensemble des référents familiaux des résidents De l'EHPAD et du FAM d'ORBEC

Objet : Promulgation de la loi sur le Pass sanitaire – Organisation à Orbec

Mesdames, Messieurs,

Suite à la promulgation de la loi sur le Pass sanitaire, les conditions d'accès à l'établissement pour les visiteurs changent :

- <u>Le Pass sanitaire est obligatoire</u> pour l'ensemble des visiteurs de l'EHPAD et du FAM, de plus de 18 ans, <u>à compter du 9 août 2021 et jusqu'au 15 novembre 2021.</u>
- Le Pass sanitaire consiste en la présentation d'une preuve (via l'application TousAntiCovid ou attestation papier) parmi les 3 suivants :
 - o La preuve d'une vaccination à condition d'un schéma vaccinal complet.
 - La preuve d'un test RT-PCR ou antigénique de mois de 72 heures (extrait de SIDEP ou Tous AntiCovid).
 - La preuve d'un test RT-PCR positif attestant du rétablissement de la Covid-19 de + de 11 jours et de de 6 mois.
- Les enfants âgés entre 12 et 18 ans sont dispensés de présenter le Pass sanitaire jusqu'au 30 septembre 2021
- Les modalités d'organisation à l'EPMS d'Orbec sont :
 - o Maintien du point d'accueil de 14 heures à 17 heures
 - o Maintien des gestes barrières.
 - o Semaine du 9 au 15 août 2021 :
 - Sensibilisation et communication sur le dispositif, informations pratiques et accueil par un responsable administratif ou un agent.
 - Contrôle du Pass sanitaire par l'application « AntiCovid vérif »
 - <u>A compter du 16 août 2021</u>: présentation du Pass sanitaire obligatoire pour accéder à l'établissement. Toute personne ne remplissant pas les conditions prévues par la loi ne pourra être autorisée à entrer.
 - Inscription de la visite sur le registre de traçabilité (nécessaire en cas de contact tracing, si un cas venait à être déclaré).

Je vous remercie de votre compréhension et le cadre de santé reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de recevoir, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La Directrice déléguée Nathalie JEZEQUEL

Rue de la Source – 14290 ORBEC Tél : 02.31.32.83.31 – Fax : 02.31.32.39.65

administration@epms-orbec.fr